

MÉMOIRE

Projet de loi n° 130

Dossier « Parc industriel et portuaire de Bécancour »

Présenté par :

Jean-Guy Paré, président du CLD de Bécancour



CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
MRC DE BÉCANCOUR

3 février 2011

Présentation de l'organisme

- ❖ Le Centre local de développement (CLD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour est un organisme de développement économique géré par des représentants des différents secteurs de l'économie, de l'emploi et de la société civile.
- ❖ Son conseil d'administration est composé de neuf membres votants dont cinq élus municipaux siégeant au conseil de la MRC de Bécancour et quatre personnes issues du milieu, représentant les Carrefours de développement. Quatre membres non-votants provenant de la direction du Centre local d'emploi (CLE) de Nicolet-Bécancour et de la direction du CLD de la MRC de Bécancour ainsi que la députée du comté provincial de Lotbinière et le député du comté provincial de Nicolet-Yamaska apportent leur expertise aux membres du conseil d'administration.
- ❖ La mission du Centre local de développement (CLD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux en vue de favoriser le développement de l'économie, de l'entrepreneuriat et la création d'emplois dans le cadre d'un partenariat avec la MRC de Bécancour.
- ❖ Sa principale stratégie est de favoriser le développement des entreprises et de l'entrepreneuriat. Dans son plan d'action 2011, le Centre local de développement de la MRC de Bécancour a identifié ses priorités d'interventions : favoriser une stratégie de rétention et d'attraction des entreprises, assurer la relève entrepreneuriale et positionner stratégiquement la MRC de Bécancour.
- ❖ Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, la MRC de Bécancour regroupe 12 municipalités comptant en 2009 une population totale de 19 304 personnes.

Elle possède une superficie totale de 1 133 km², soit 16 % du territoire régional. Elle a un caractère à dominance rurale à l'exception du Parc industriel et portuaire de Bécancour, principal pôle de la grande entreprise dans la région Centre-du-Québec.

- ❖ En assumant un rôle de première ligne dans l'activité économique de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, le Centre local de développement favorise la prise en charge du développement économique par les forces vives du milieu.

Les impacts de la Société du Parc industriel

- ❖ C'est en octobre 1990, que cette société, qui avait un statut d'organisme public, devient société d'État et s'identifie maintenant comme étant la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. En effet, s'implanter à Bécancour dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour donne accès à un bassin de plus de 100 millions de consommateurs dans un rayon d'à peine 1 000 km.
- ❖ Le Parc industriel et portuaire de Bécancour regroupe un nombre impressionnant d'entreprises de pointe. La nature synergique des activités de plusieurs d'entre elles contribue fortement à la vitalité de chacune. Ce parc industriel rayonne à l'extérieur de nos frontières et contribue au dynamisme économique de notre milieu.
- ❖ La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a pour mission de favoriser le développement économique. Elle est mandataire du gouvernement du Québec et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est responsable de l'application de sa loi constitutive. Elle a pour objet de promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et de fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est une société d'État du gouvernement québécois dont la réputation de fiabilité et d'efficacité n'est plus à faire. La Société allie l'approche entrepreneuriale essentielle à la conduite d'affaires fructueuses et la réputation irréfutable d'un représentant officiel du gouvernement du Québec.

- ❖ Nous constatons que dans les dernières années des investissements majeurs ont été rendus possibles grâce au gouvernement du Québec. En effet, le démarchage pour attirer des investisseurs a permis de générer des investissements de plus de 3 milliards 305 millions de dollars. Les grands donneurs d'ordres et les sous-traitants qui ont émergé grâce à l'implantation de ces entreprises dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour contribuent à la création de plus de 2 500 emplois directs et de 7 500 emplois indirects.

- ❖ Notre relation auprès de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est excellente. En effet, nous travaillons en étroite collaboration avec le personnel de la Société lors de l'accueil des nouveaux investisseurs dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. Nous avons mis en place un service pour la maximisation et la coordination des retombées économiques en région. Ce service de première ligne permet aux investisseurs de faciliter leur implantation à Bécancour. De plus, il permet de connaître rapidement l'offre de service des entrepreneurs, fournisseurs et sous-traitants régionaux offrant des services professionnels et ce, à des prix des plus compétitifs. Nous offrons ce service depuis plusieurs années en étroite collaboration avec la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour qui nous a permis d'accueillir récemment TransCanada Energy, entreprise manufacturière dans le domaine de la cogénération ainsi que l'usine TRT-ETGO, entreprise manufacturière dans le domaine du broyage de graines de canola et de soya. Ces entreprises ont généré des investissements de plus de 660 millions et ont permis la création de plus de 110 emplois directs.

En conclusion

- ❖ **CONSIDÉRANT** l'envergure des retombées économiques générées depuis que le Parc industriel et portuaire de Bécancour est devenue une société d'État;
- ❖ **CONSIDÉRANT** que la société a pour mission de favoriser le développement économique;
- ❖ **CONSIDÉRANT** la crédibilité et la stabilité de cette société d'État du gouvernement québécois;
- ❖ **CONSIDÉRANT** que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est un partenaire incontournable de notre développement.

- ❖ Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour est favorable à la formation d'un conseil d'administration composé de sept membres de la façon suivante : deux personnes désignées par la Ville de Bécancour, une personne désignée par la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec, une personne désignée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et enfin, trois personnes désignées par le comité des entreprises et organismes du Parc industriel et portuaire de Bécancour. À ce propos, nous souhaitons que le CEOP considère les PME situées dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour pour la nomination d'un des trois postes qu'il désignera pour la composition de ce futur conseil d'administration.

- ❖ En conclusion, nous vous recommandons, à l'exception de la composition du conseil d'administration, de maintenir le statu quo du fonctionnement actuel de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, qui nous croyons, contribue au rayonnement et au développement économique du Québec. Nous tenons à vous remercier de nous avoir permis de venir vous entretenir de notre position dans le cadre du projet de loi n° 130.